

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 14 octobre 2016 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, Mme GONOD Pascale, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, M SENOT Laurent, Mme GAFFET Muriel, M MEGER Jean-Luc, Mme COLLOMB Valérie, Mme FLAVIGNY Ghislaine.

Absents : M REYNAUD Guillaume

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M FAYAD Ghassan a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 9 septembre 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

> Emplacement réservé : Chemin des Bohémiennes

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une réflexion avec les acquéreurs est en cours afin d'anticiper une future reprise sur l'emplacement réservé de 8 mètres de large initialement envisagée sur leurs parcelles n° AD657 et n° AD658.

Un relevé topographique a été demandé afin de déterminer une largeur de voie correcte et a été reçu ce jour en Mairie : une voie de 4 mètres et un trottoir de 1,40 mètre.

Cet emplacement réservé soulève d'autres questions notamment concernant l'impasse des Oliviers (privée ou communale ?) et la poursuite de l'aménagement du chemin des bohémiennes aux vues des futures zones à bâtir.

CCPG : Commissions

Monsieur le Maire fait un rappel sur la recomposition du bureau communautaire de la CCPG intervenue en Juillet : de 41 titulaires, la CCPG est passé à 33 titulaires. Pour Domazan : 1 vice-président et un suppléant.

Monsieur le Maire présente ainsi la composition des nouvelles commissions et informe que désormais des conseillers peuvent intégrer ces commissions.

Ainsi participeront aux commissions :

1	Développement de l'économie, ZAE, emploi et insertion Tourisme Agriculture et valorisation des productions locales	CASTAN Valérie
2	Environnement et gestion des déchets ménagers, gestion des milieux aquatiques et prévention des risques Aménagement du territoire, développement numérique, réseaux secs Urbanisme, Habitat, SPANC, réseaux humides	MEGER Jean-Luc
3	Finances et fiscalité	
4	Enfance et jeunesse	CAPELLI Aurélie GAFFET-KIRKIKIAN Muriel
5	Sécurité et prévention de la délinquance	CROUZET André
6	Sport et Culture	GONOD Pascale SCHMITT Yann

(délibération 2016-383)

FINANCES

> Réseau d'assainissement et schéma directeur

Suite au dernier conseil municipal en date du 9 septembre 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil que trois entreprises ont été consultées : SUEZ, CEREG et OTEIS. L'entreprise SUEZ s'est excusée et n'a pas répondu.

Après consultation, l'entreprise CEREG propose une étude pour un montant de 41 600€ HT et l'entreprise OTEIS pour un montant de 36 960€ HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise OTEIS pour la réalisation du schéma directeur du réseau d'assainissement.

(délibération 2016-377)

> Acquisition dernière partie du hangar Chemin de St Sylvestre

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé à M. Arnaud Jean-Paul propriétaire de la dernière alvéole de ce hangar de la racheter sur la même base que l'achat fait précédemment soit 23 000€ TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cet achat.

Il émet tout de même des réserves quant à l'utilisation de cet alvéole supplémentaire et souhaite échanger à ce sujet en conseil municipal une fois l'acquisition réalisée sur sa destination finale (location ou à destination des agents techniques pour du stockage de matériel).

Monsieur le Maire expose aussi l'idée d'acquérir les terrains agricoles autour du hangar (parcelles n° ZH183 – 200 m² et n° ZH184 – 2579 m²) qui appartiennent à M. ARNAUD, M. CHAUDEYRAC, M. GALON et M. REYNAUD.

Il propose de faire une proposition aux propriétaires. Approbation du Conseil Municipal.

(délibération 2016-384)

RESSOURCES HUMAINES

> Remboursement des frais de déplacements des agents et élus

Monsieur le Maire explique que depuis la délibération 2016-322 du 19 février 2016 portant sur les remboursements des frais de déplacements lors des formations et missions, le Centre Nationale de la Fonction Publique (CNFPT) propose de prendre à sa charge le remboursement, pour certaines formations, des frais de repas, d'hébergement et de déplacements sous certaines conditions.

Afin d'éviter le double remboursement, et afin que les agents soient indemnisés correctement, Monsieur le Maire propose de délibérer sur ce principe de remboursement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Garde les conditions de remboursements définies dans la délibération 2016-322 du 19 février 2016 en déduisant les remboursements effectués par le CNFPT,
- Décide qu'en vue d'un remboursement plus juste pour chacune des parties, le remboursement de ces frais seront à considérer au regard des remboursements faits par les autres organismes partenaires (CNFPT ou autres) ; ainsi, l'état des frais de remboursement devront faire apparaître le décompte des frais engagés et le remboursement reçu par l'agent quand il y a lieu ;
- Dit qu'au vu des délais de remboursements des organismes partenaires, le délais de remboursements des frais aux agents par la commune sera fait au plus tard le 31 décembre de l'année courante, en cas de formation entre le mois d'octobre et le mois de décembre, ce délai est porté à l'année suivante dans les mêmes conditions

(délibération 2016-378)

> Modification des horaires adjointe technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire explique que Mme ESPERANDIEU Elisabeth – adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, a demandé par écrit à ne plus effectuer la garderie du soir pour convenance personnelle.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer le poste et de créer un nouveau poste à 16h44 (temps annualisé) et de répondre donc favorablement à sa demande. La garderie du soir sera assurée alors par Mme MATON Audrey.

Il rappelle également que cette demande doit être soumise à la commission paritaire.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de supprimer le poste à 21h45
- décide de créer le poste à 16h44 à compter du 1^{er} novembre 2016

(délibération 2016-380 et arrêtés 2016-497 et 2016-499)

> Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Monsieur le Maire explique que certains agents sont promouvables et propose de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe en ce sens.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- approuve que les crédits nécessaires seront mis au budget au chapitre 012.

(délibération 2016-381)

> RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire des agents titulaires de la fonction publique territoriale ; il doit être mis en place dès le 1^{er} janvier 2017. Il est composé de :

- l'IFSE (indemnité de fonction, sujétion et expertise) : en fonction de groupe par catégorie (A, B ou C)
- et du CIA (complément indemnitaire annuel) : lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Une commission RH s'est tenue le lundi 3 octobre afin d'échanger à ce sujet. Il a été demandé à la secrétaire générale d'établir un tableau récapitulatif de l'ensemble des éléments constituant les salaires des agents afin de pouvoir travailler sur le nouveau régime et anticiper l'impact financier sur la budget de fonctionnement.

> Contrat d'apprentissage école

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil d'école (juin 2016) la nouvelle équipe enseignante souhaitait pouvoir bénéficier de stagiaires afin de renforcer l'équipe et notamment la classe de GS-CP.

Afin de répondre à cette demande, Mlle CLAUSEL Perrine a été recrutée en contrat d'apprentissage à compter du 3 octobre 2016 pour une durée de 2 ans. Elle prépare un CAP Petite Enfance avec la MFR de Castillon du Gard. Elle intervient sur le temps scolaire et périscolaire (cantine, TAP et garderie) pendant les périodes scolaires et en Mairie et Bibliothèque sur les périodes de vacances.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du coût :

- Salaires : 1^{ère} année = 777€ par mois (53% du SMIC) et 2^{ème} année = 894€ par mois (63% du SMIC). Aucune charge à payer.
- coût de la formation = 3000€

Des aides de la Région sont également accordées : jusqu'à 2500€.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :
- approuve l'embauche de CLAUSEL Perrine en contrat d'apprentissage.
(*délibération 2016-382*)

BIBLIOTHEQUE

> Projet d'accueil des assistantes maternelles

A. CAPELLI informe que les assistantes maternelles seront accueillies une fois par trimestre à la bibliothèque ; la DLL met à disposition de la Bibliothèque une malle Petite Enfance. Suite à un questionnaire qui leur a été adressé courant de l'été, elles ont toutes répondues favorablement. L'objectif est de :

- Faire découvrir les livres, les images, les jeux aux tous petits
- Donner goût aux livres et à la lecture dès le 1^{er} âge
- Proposer des séances de lecture d'albums, petites histoires, comptines, chansonnettes et jeux de doigts
- Accompagner les assistantes maternelles dans l'éveil à la lecture en mettant à leur disposition des supports adaptés aux jeunes enfants (albums, imagiers, livres tactiles, etc.)

La première séance s'est déroulée le vendredi 14 octobre ; elle a réuni les trois assistantes maternelles agréées du village et 5 tout-petits de 12 à 19 mois. Elles ont été très satisfaites de cet accueil et souhaiteraient pouvoir se réunir plus souvent (tous les mois).

Prochaines dates : 13 janvier, 28 avril et 7 juillet 2017.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :
- approuve la mise en place de ce projet. (*délibération 2016-388*)

> Projet « Livres Naissances »

A. CAPELLI informe le Conseil Municipal sur le dispositif « Premières pages » lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2009 et mis en place dans certains départements. Elle rappelle que la commune offre un livre depuis 2015 uniquement aux enfants scolarisés et rappelle l'intérêt de lire aux enfants dès leur naissance.

Ainsi, elle propose d'offrir un livre aux enfants de la commune nés en 2015 et 2016 soit une vingtaine d'enfant et un budget d'environ 220€. Et de perpétuer l'opération les années suivantes. Cette action aurait lieu à la Bibliothèque Municipale en fin décembre après envoie d'un courrier aux parents concernés afin de leur faire découvrir la bibliothèque et d'échanger avec eux sur la lecture aux tout-petits. La remise du livre sera effectuée par un élu.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :
- approuve la mise en place de ce projet. (*délibération 2016-388*)

POINT TRAVAUX

- **Médiathèque** : André CROUZET informe le Conseil Municipal de l'arrêt du chantier en raison d'un défaut de sécurité suite à l'abattement d'une cloison. Une réunion est prévue le lundi 17 octobre d'échanger à ce sujet et de pouvoir reprendre les travaux.
- **Impasse du Château** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu lors d'une de ses permanences M. Peteille. Ce dernier souhaitait savoir où en était les travaux de l'impasse. Ce dernier est toujours intéressait pour acquérir la maison Kruguer et propose de réfléchir sur un nouveau projet répondant à nos attentes : à savoir, l'ouverture de l'impasse du château. Le Conseil Municipal approuve cette demande.
(*délibération 2016-385*)

- Accessibilité PMR : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les autorisations de travaux pour la mise en accessibilité ont été réalisées. Pour rappel, quatre dossiers ont été déposés et ont été validés :
 - deux totalement : l'école (portes cantine et accès cour élémentaire) et l'église (dérogation acceptée pour le sas d'entrée, marche et place de parking)
 - deux partiellement : la Maison du terroir (porte un ventail de 1 mètre, tablette pour le comptoir / place parking retoquée : en attente) et le foyer communal (WC et tablette pour le comptoir).
 Certains travaux devraient débiter en octobre conformément au planning prévisionnel.

QUESTIONS DIVERSES

- Echanges et avis sur le projet de carrière : Ce projet avait déjà été évoqué lors du mandat précédent. Monsieur le Maire explique qu'il a été démarché par M. Carleto pour ce même projet qui concerne 20ha dans le bois. Bien que les gains ne soient pas négligeables, compte tenu des désagréments causés par ce type de projet (poussière, circulation-transport), le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- Emplacement du Food Truck : cette demande remonte au mois de juillet et le foodtruck sera présent tous les mercredis jusqu'à fin octobre. Monsieur le Maire propose de faire une formule analogue à celle de Rochefort concernant le prix du mètre et le branchement électrique. Le conseil Municipal donne son accord.
(délibération 2016-386)
- Chroniques 2016 et communication: G. Fayad, conseiller chargé de la communication rappelle que la commission communication aura lieu le 26 octobre afin de préparer les articles pour les prochaines chroniques.
Par ailleurs, il rappelle qu'une procédure concernant la communication a été établie et qu'elle doit être respectée.
Le SeDisQue devra être envoyé le vendredi précédent son impression afin que chacun ait le temps de vérifier son contenu et non plus la veille pour le lendemain.
- Associations : A. CAPELLI informe que deux nouvelles associations sont présentes sur la commune : l'association multivers qui propose des cours de piano et de saxophone et l'association D.O.M.'Z Sport qui propose du Crossfit.
Nouveauté : l'association Plaisir de Lire propose un atelier Origami les mercredis pour les enfants de 6 à 10 ans.
- Zone industrielle et CCPG : G. REYNAUD, Monsieur le Maire et le Président de la CCPG ainsi que le DGS ont participé à une réunion d'échanges sur la sécurité avec les entreprises de la Zone Industrielle. Pour rappel, La ZI devient une compétence de la CCPG à compter du 1^{er} janvier 2017.
La CCPG et la Mairie de Domazan accompagneront la Zone Industrielle jusqu'en mai 2017 dans le cadre de l'association de la ZI. La subvention allouée à l'association par la commune sera proratisée à 5 mois et restituée ensuite par la CCPG. Puis la CCPG mettra en place des patrouilles dans le cadre de la Police Interco de nuit.
La CCPG propose également d'étudier les besoins en télésurveillance de chaque entreprise.
- Travaux Route d'Estézargues : Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu mercredi avec le Conseil Départemental et présente les plans du projet. Les travaux démarreront par le chemin de la Grand Font

- Déco de Noël : afin de compléter les décorations de Noël dans le village, Pascale GONOD propose deux devis (Blachère et Albarès) pour des guirlandes scintillantes qui illumineraient les platanes de l'avenue des miougraniers. Le devis de Blachère est retenu (3500€).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.